



Témoignage client  
Issy les Moulineaux, le 12 septembre 2011

## La Mutualité Française choisit Keynectis pour la signature électronique des dossiers de conventionnement

Grâce à la signature électronique de Keynectis, la Mutualité Française (FNMF) propose aux professionnels de la santé d'adhérer en ligne à ses dossiers de conventionnement SESAM-Vitale.

### La Mutualité Française, une fédération à l'ère de la dématérialisation des échanges

---

La Mutualité Française (FNMF) fédère 600 mutuelles de santé qui représentent 38 millions de personnes protégées. Elle a pour vocation de défendre les intérêts collectifs de ses mutuelles adhérentes, d'en assurer la représentation et de faciliter leur activité.

Elle est ainsi mandatée par ses mutuelles adhérentes pour négocier et signer, avec des professionnels de santé, un dossier de conventionnement s'appuyant sur deux accords :

- L'accord de flux fixant les modalités d'échanges électroniques SESAM-Vitale ;
- L'accord tiers payant fixant les modalités d'application du tiers payant dans le cadre des échanges électroniques entre les groupements mutualistes adhérents à la Mutualité Française et un professionnel de santé.

Grâce à ce conventionnement, le professionnel de santé, en signant une seule fois, peut échanger avec toutes les mutuelles présentes dans les tables de conventions mises à sa disposition par la Mutualité Française.

Afin d'automatiser le traitement des dossiers de conventionnement et de réduire les charges administratives associées à leur enregistrement, la Direction des Systèmes d'Information de la Mutualité Française souhaitait mettre en œuvre une solution de signature et de gestion électronique des conventions.

### La Mutualité Française a choisi l'acteur de référence, Keynectis, pour certifier la signature des dossiers de conventionnement

---

Les principaux objectifs du projet étaient de mettre en place rapidement un service s'appuyant sur l'utilisation de la Carte de Professionnel de Santé (carte CPS) permettant de :

- Augmenter le taux de conventionnement par la simplification et l'automatisation du processus de souscription
- Simplifier le processus de signature pour le professionnel de santé avec la suppression des contraintes liées à l'utilisation de dossiers papiers non pré-remplis
- Optimiser la gestion des conventions papier et de leur archivage ; les coûts ont été réduits grâce à la suppression de la gestion de l'archivage physique ainsi que les traitements manuels associés.
- Faciliter la prise en compte des conventions et réduire les coûts de traitement des unités régionales.

« Le choix de Keynectis nous est apparu comme une évidence. Nous souhaitons nous appuyer sur un partenaire technologique de confiance dont la qualité des offres est éprouvée sur le marché de la signature électronique et de la dématérialisation » explique Olivier SAILLENFEST, DSI de la Mutualité Française.

Un cahier des charges a donc été soumis à Keynectis avec notamment les contraintes suivantes :

- L'utilisation de la carte CPS lors de la signature du conventionnement
- Une absence d'intrusion sur le poste de travail du professionnel de santé
- La non perturbation des applications métiers des professionnels de santé.





## **K.Websign® : la solution qui apporte une réponse simple et une forte valeur probante au besoin de dématérialisation des échanges entre la Mutualité Française et les professionnels de santé**

L'originalité de K.Websign® réside, d'une part, dans sa simplicité de mise en œuvre pour l'organisme client réduisant au minimum les coûts de son intégration dans les applications WEB existantes et utilisées par l'internaute d'autre part, dans le niveau de sécurité et de confidentialité mis en œuvre de façon transparente pour l'organisme et l'internaute.

« Les services de confiance liés à K.Websign® ont su apporter toutes les réponses techniques pour atteindre nos objectifs de sécurisation. Au-delà de cet aspect, **la Mutualité Française a pu réduire les coûts de fonctionnement des conventions de façon significative** : diminution de la gestion du papier, de l'affranchissement des courriers, du temps de traitement de nos divers envois et du stockage des conventions retournées signées par chacune des parties » ajoute Olivier SAILLENFEST.

**Après le déploiement de K.Websign®, l'objectif annoncé par la Mutualité Française était d'obtenir un taux de conventionnement de l'ordre de 75% en mode électronique. Aujourd'hui la Mutualité Française a dépassé cet objectif. Ce taux est d'environ 85%. Le nombre de conventions signés selon ce mode est d'environ 1.000 conventions par mois à l'heure actuelle. Ce chiffre devrait croître en fin d'année.**

« Le service K.Websign® permet de répondre aux enjeux du zéro papier. L'ensemble des échanges administratifs se fait sans délai et en toute confiance. Les preuves électroniques sont conservées, à des fins d'archivage, pendant 10 ans » conclut Anne MURGIER, Directrice du Commerce et de la Communication de Keynectis.

### **A propos de Keynectis :**

Leader européen des technologies et services de confiance, Keynectis propose une offre globale assurant la gestion des identités numériques et la sécurisation des échanges électroniques au profit des gouvernements, industriels, institutions financières et in fine au bénéfice des usagers à travers le monde.

L'offre Keynectis, logiciel et service, bénéficie de l'expérience de plus de 25 millions de certificats électroniques émis à ce jour et 10 millions de documents signés par ses technologies. Monsieur Thierry DASSAULT assure la présidence du Conseil d'Administration. Pour en savoir plus Keynectis : [www.keynectis.com](http://www.keynectis.com)

### **A propos de la Mutualité Française :**

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents. Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé. La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

[www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)

### **Contacts presse :**

#### **Oxygen**

Tatiana Graffeuil / Estelle Deswarte

01 41 11 37 89

[tgraffeuil@oxygen-rp.com](mailto:tgraffeuil@oxygen-rp.com)

#### **Keynectis**

Caroline Drobinski

01 55 64 22 85

[caroline.drobinski@keynectis.com](mailto:caroline.drobinski@keynectis.com)

### **Mutualité Française**

Christelle Cros - Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : [ccros@mutualite.fr](mailto:ccros@mutualite.fr)

